

CONCILIER DES ANOMALIES: UNE HERMÉNEUTIQUE EN MATIÈRE DE DIVORCE ET DE REMARIAGE

par Paul-Anthony McGavin

http://laportelaine.org/vatican/sanctions_indults_discussions/30_mai_2014/08_09_2014_communion_remaries_oui_in_pectore_pape_francois.php

Il y a eu, en vue du synode consacré à la famille qui va avoir lieu prochainement, des mouvements et des contre-mouvements à propos d'un réexamen de la tradition latine en matière de divorce et de remariage. Ces mouvements en sens contraires ont, les uns et les autres, été encouragés par le pape François.

Un texte du cardinal Müller, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, a été publié dans "L'Osservatore Romano" du 25 octobre 2013. Il réfute les idées de ceux qui voudraient qu'il soit permis de contracter un second mariage même lorsque le premier conjoint est encore vivant.

À l'occasion du consistoire qui a été consacré à la famille, le cardinal Kasper a été invité par le pape François à prononcer le discours inaugural. Il y a affirmé qu'il n'était pas suffisant d'envisager le problème uniquement dans une perspective sacramentelle.

On peut présumer que Müller a obtenu l'autorisation du pape pour son document ; quant au discours prononcé par Kasper, il apparaît qu'il a reçu des compliments du pape, qui l'a qualifié de théologie "profonde et sereine".

Ces deux prises de position paraissent diamétralement opposées et il n'est pas facile de les concilier. Le présent article s'appuie sur les approches méthodologiques de Joseph Ratzinger et de Jorge Bergoglio pour suggérer un cheminement permettant de concilier ces anomalies. [...] Le pape émérite Benoît est un universitaire doté d'une largeur de vues et d'une profondeur exceptionnelles, ce qui n'est pas le cas du pape François. Toutefois chacun d'eux montre, par des chemins différents, qu'il est parvenu à une forme de pratique théologique qui repousse les limites d'une pensée qui agit selon des manières de raisonner, philosophiques ou canoniques, trop restreintes.

Leurs formes de pensée ne sont pas du type système fermé. [...] Ni la méthodologie de Ratzinger ni celle de Bergoglio ne sont simplement phénoménologiques. [...] Dans son ouvrage qui a été publié en français sous le titre "Foi, Vérité et Tolérance" en 2005, Ratzinger permet de percevoir une concordance entre la philosophie et l'expérience lorsqu'il soutient la vérité essentielle de la Torah, en citant l'apôtre Paul :

"Quand des païens privés de la loi accomplissent naturellement les prescriptions de la loi, ces hommes, sans posséder de loi, se tiennent à eux-mêmes lieu de loi (Romains, 2,14-15)".

C'est là, essentiellement, une réaffirmation du droit naturel. Toutefois ce n'est pas le droit naturel exprimé en termes philosophiques syllogistiques, ni en termes de droit positif, mais le droit naturel exprimé comme une concordance entre un postulat (qui peut être une articulation déontologique de la loi comme dans le Décalogue) et une réalité empirique qui témoigne de la cohérence et de l'intégrité d'un témoin vivant. Cette approche intégrale n'est pas la "théologie de bureau" que Bergoglio critique dans "Evangelii gaudium" (n° 133). Le pape François n'est pas toujours modéré dans le choix de ses expressions mais, au point de vue méthodologique, son approche est en cohérence avec une perspective ratzingerienne.

C'est précisément cette manière d'aborder la théologie morale par le biais du droit naturel qui est contestée par les gens que perturbent les propositions de réexamen de la question du divorce et du remariage des divorcés qui ont été formulées depuis que Jorge Bergoglio est pape.

Les contestations les plus fortes visent généralement Walter Kasper, plutôt que le pape François.

Parmi ces contestations, l'une des premières est venue du cardinal Burke, le préfet du Tribunal suprême de la signature apostolique. Dans une interview qu'il a accordée, le 20 mars 2014, à la chaîne de télévision EWTN, celui-ci a déclaré : "Pour exprimer mon opinion en tant que canoniste, je ne pense pas qu'il soit possible... que le point de vue de l'Église [en ce qui concerne le divorce et le remariage des divorcés] puisse être modifié". Et il a rappelé : "Nous parlons des propres mots du Christ lui-même dans l'Évangile, par lesquels il nous a enseigné l'indissolubilité du mariage".

Les questions qui sont abordées dans ce court extrait de l'interview du cardinal Burke font comprendre que le problème du divorce et du remariage des divorcés fait également intervenir le droit canonique, la théologie dogmatique, la théologie sacramentelle et la théologie biblique. Étant donné que les questions sont complexes et qu'elles recouvrent un vaste domaine, cette brève interview fait apparaître une certaine limitation dans les

réponses. Au fil du temps, le droit canonique de l'Église a fait apparaître des réponses étonnantes à certaines anomalies pastorales. Pour n'en citer que quelques-unes : on peut être relevé de vœux religieux solennels prononcés devant Dieu ; ceux qui ont reçu les ordres sacrés peuvent être "laïcisés" et contracter des mariages qui sont valides ; les catholiques qui ont contracté des mariages invalides peuvent en obtenir une validation rétroactive ; et ceux qui ont contracté un mariage civil comportant une irrégularité canonique peuvent, après avoir divorcé civilement, contracter un nouveau mariage qui sera valide au point de vue ecclésial. Dire simplement "Je ne pense pas qu'il soit possible", c'est, semble-t-il, aller trop loin dans l'exclusion de nouveaux développements en ce qui concerne toute la gamme des questions prises en considération.

Même les références aux paroles du Seigneur : "Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer", et : "Quiconque divorce de sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de la première" (Marc, 10, 9, 11), sont citées d'une manière déontique qui paraît n'impliquer aucune herméneutique. [...] L'inclusion de "hormis le cas de fornication [porneias]" dans le premier texte de Matthieu à ce sujet (Matthieu 5, 31-32) peut faire référence à "indécence" en Deutéronome 24, 1, mais il est également possible d'y percevoir une trace de la jurisprudence de l'Église primitive en matière de mariage. Certainement, ce qu'en dit Paul fait bien comprendre que la jurisprudence en matière de mariage n'était pas simplement une question réglée une fois pour toutes à l'époque apostolique (1 Corinthiens 7, 10-15). Je ne cherche pas, en faisant ces remarques, à minimiser l'enseignement qui nous a été laissé par le Seigneur à propos de la nature du mariage. Mon but est plutôt de faire bien comprendre que le fait de recevoir cet enseignement implique encore un travail d'interprétation et de réflexion, qu'il demande une "herméneutique de la continuité". [...]

La question n'est pas non plus réglée définitivement par une théologie sacramentelle ou morale de type noétique et il est peu probable que le pape François se laisse imposer de telles tentatives de la régler ou – pour reprendre une expression de Joseph Ratzinger – qu'il accepte une conception de la théologie orthodoxe qui serait "une simple répétition des déclarations doctrinales du magistère et des formules traditionnelles". [...] Un exemple impressionnant d'une telle argumentation est un long article rédigé par John Corbett O.P. et sept collaborateurs, qui a été publié dans le numéro de l'été 2014 de "Nova et Vetera" sous le titre : "Propositions récentes pour la pastorale des divorcés remariés".

Cet article érudit m'impressionne par son ampleur et par sa rigueur. Toutefois il me paraît correspondre de manière typique au souvenir que Ratzinger a conservé de la théologie qui lui avait été enseignée au séminaire : "La logique parfaitement claire me paraissait trop refermée sur elle-même, trop impersonnelle et préfabriquée". Ses auteurs, qui font appel à la théologie sacramentelle, à des moments précis de l'histoire de l'Église et à des documents du magistère, sont impressionnants par leur manière de construire des argumentations qui sont sans défaut quant à la construction des syllogismes mais moins convaincantes pour ce qui est de la solidité. [...]

Ce que je vais dire peut sembler sévère : on a l'impression que Corbett et ses collaborateurs ne se sont jamais assis dans un confessionnal. [...] En général, au confessionnal, les histoires déchirantes de mariages qui ont échoué ne portent pas tellement sur telle ou telle "indécence". Les thèmes principaux sont un manque de communication, des cruautés répétées, une profonde insensibilité, une façon de rabaisser constamment le conjoint en le traitant comme une chose ou comme un fournisseur de biens et services, et le côté mortel d'une cohabitation qui n'est pas un mariage. [...] Lorsque le confesseur manifeste sa compréhension implicitement ou en quelques mots, les pénitents se mettent bien souvent à pleurer. Ce sont moins des larmes de repentir ou de chagrin que des larmes de soulagement, dues au fait que quelqu'un leur a prêté une oreille bienveillante et leur a témoigné de la miséricorde comme Jésus nous l'a enseigné.

Ceux qui élaborent une prise de position opposée à celle du cardinal Kasper sont préoccupés par la "fausse miséricorde" et il est juste de se méfier de la miséricorde qui est manifestée à tort et qui est conçue de manière erronée. Cependant la miséricorde doit être au cœur de tout ce qui est fait par l'Église et par ses ministres. Un petit livre écrit par le cardinal Kasper est intitulé : "Miséricorde, essence de l'Évangile et clé de la vie chrétienne". Je n'ai pas l'intention de porter un jugement critique sur cet ouvrage. Mais c'est un fait que le pape François a déclaré à son sujet : "Ce livre m'a fait beaucoup de bien". [...]

Nous devons chercher ce qu'il y a de bon dans ce que propose Kasper et répondre de manière approfondie et sage afin de découvrir comment nous pouvons être des instruments d'authentique miséricorde. [...] Mon expérience au cours des années passées m'amène à faire remarquer que les personnes qui continuent à pratiquer leur foi après un divorce civil et un remariage civil ne sont généralement pas du type "serial monogames", mais que ce sont des gens qui, en termes phénoménologiques, ont expérimenté la mort d'un mariage

Leur conjoint peut être encore vivant, mais leur mariage ne l'est plus. [...]

Ceux qui examinent la question uniquement en termes de droit canonique et en termes de technique de la théologie sacramentelle ne peuvent pas accepter la mort d'un mariage. Dans la manière de voir des opposants à Kasper, les récits de pénitents que je viens d'évoquer constituent simplement des affirmations phénoménologiques et pas des affirmations de la "réalité". Aux yeux de ces opposants, la célébration du mariage contracté provoque un changement ontologique, de même que la célébration valide d'un baptême produit un changement ontologique en la personne qui est baptisée et de même que la célébration valide des saints mystères produit un changement ontologique qui est expliqué comme étant la transsubstantiation.

C'est là une vraie difficulté, parce que l'Église n'a jamais traité les questions simplement en termes phénoménologiques. En termes phénoménologiques, par exemple, Jésus était le "fils de Joseph" ; et, en termes phénoménologiques, Jésus a subi une mort qui a réduit en poussière toutes les espérances de ceux qu'il avait choisis comme apôtres. Les vérités de la foi chrétienne disent autre chose. Dès lors, en termes phénoménologiques on peut également découvrir des comportements d'un conjoint ou de conjoints qui sont en contradiction flagrante avec ce qui est professé à propos de l'état de mariage. Les opposants à Kasper considèrent que l'état de mariage perdure en dépit de ces violations et en dépit de la mort phénoménologique.

Le lendemain même du jour où j'avais écrit les lignes qui précèdent, j'ai découvert, dans le discours adressé en Corée aux évêques d'Asie par le pape François, le 17 août 2014, le texte suivant :

" Il y a ensuite une autre tentation, qui est la sécurité apparente qui se cache derrière des réponses faciles, des phrases toutes faites, des lois et des règlements. Jésus a beaucoup lutté contre ces personnes qui se cachaient derrière les lois, les règlements, les réponses faciles... Il les a traités d'hypocrites. La foi, par sa propre nature, n'est pas centrée sur elle-même, la foi tend à "aller au-dehors". Elle cherche à se faire comprendre, elle fait naître le témoignage, génère la mission. En ce sens, la foi nous rend capables d'être en même temps courageux et humbles dans notre témoignage d'espérance et d'amour. Saint Pierre nous dit que nous devons être toujours prêts à répondre à toute personne qui nous demande raison de l'espérance qui est en nous (cf. 1 Pierre, 3, 15). Notre identité de chrétiens réside en définitive dans l'engagement à adorer Dieu seul et à nous aimer les uns les autres, à être au service les uns des autres et à montrer à travers notre exemple, non seulement en quoi nous croyons, mais encore en quoi nous espérons et qui est Celui en qui nous avons mis notre confiance (cf. 2 Tim 1, 12). [...]

Reste le fait que ce sont ces perspectives de système fermé qui ont été contestées de manière frontale lorsque, au début du discours qu'il a adressé au consistoire, le cardinal Kasper a déclaré :

"Il ne suffit pas d'envisager le problème du point de vue et dans la perspective de l'Église en tant qu'institution sacramentelle. Nous avons besoin d'un changement de paradigme et nous devons également... envisager la situation dans la perspective de ceux qui souffrent et qui demandent de l'aide".

En effet, Kasper affirme qu'un paradigme reçu de la théologie sacramentelle ne peut pas être notre seul paradigme pour affronter des situations complexes qui ne peuvent pas être traitées dans cette perspective. Et dans l'interview qu'il a accordée à "Commonweal" et qui a été publiée le 7 mai 2014, il a déclaré : "Nous avons nos propres ressources pour trouver une solution".

Mon but, en rédigeant cet article, n'est pas de "trouver une solution". Cela, entre autres choses, c'est le défi qui devra être relevé par les prochains synodes de l'Église et par le Saint-Père en communion avec l'Église tout entière. Mais je veux dire qu'il est arrogant et spécieux de parler avec dédain de la pratique, par les orthodoxes, de l'oikonomia, "économie", qui peut permettre un second mariage non-sacramentel, comme le fait le cardinal Müller : "Cette pratique [de l'oikonomia] ne peut pas être conciliée avec la volonté de Dieu" ; ou comme le font Corbett et ses collaborateurs. [...]

Je voudrais aussi ajouter que les opposants à Kasper commettent une erreur lorsqu'ils estiment qu'il y a une certaine correspondance entre la pratique des anglicans et celle des orthodoxes (Corbett). L'effondrement de la discipline du mariage chez les anglicans est un phénomène de notre époque qui s'est produit pendant ma vie sacerdotale. La jurisprudence des orthodoxes en matière de mariage existe depuis longtemps et, bien que le monde de l'orthodoxie soit beaucoup plus petit que celui du catholicisme latin, il n'est pas nécessaire de se livrer à des études de démographie sophistiquées pour s'apercevoir que, dans le monde orthodoxe, le mariage a manifesté et continue à manifester une stabilité générale qui est en train de disparaître dans le catholicisme

latin. Je ne suis pas en train de proposer la pratique des orthodoxes comme une panacée, mais il me paraît qu'un dialogue constructif entre la perspective orthodoxe et la perspective latine serait très utile dans les actuelles circonstances conflictuelles.

C'est d'un dialogue constructif que nous avons besoin. Ce que le cardinal Kasper a dit ne constitue pas "le dernier mot". Notre Saint-Père actuel parle souvent "ad libitum" et ce qu'il dit n'est un "dernier mot" que dans des circonstances limitées. Mais des gens comme le cardinal Burke ou le père Corbett et ses associés ont cherché à donner un caractère irrévocable à des propos qui relèvent de la polémique plutôt que du dialogue.

Au début de cet article j'ai évoqué la concordance qui existe entre la méthodologie de Ratzinger et celle de Bergoglio. [...] La citation suivante, tirée d'"*Evangelii gaudium*", est un exemple de la manière de penser du pape François, qui est holistique, concrète et pastorale :

"Il existe... une tension bipolaire entre l'idée et la réalité. La réalité est, tout simplement ; l'idée s'élabore. Entre les deux, il faut instaurer un dialogue permanent, en évitant que l'idée ne finisse par être séparée de la réalité. Il est dangereux de vivre dans le règne de la seule parole, de l'image, du sophisme. À partir de là, on déduit qu'il faut postuler un autre principe : la réalité est supérieure à l'idée. Cela suppose d'éviter diverses manières d'occulter la réalité : les purismes angéliques, les totalitarismes du relativisme, les nominalismes déclaratifs, les projets plus formels que réels, les fondamentalismes antihistoriques, les éthiques sans bonté, les intellectualismes sans sagesse" (n° 231).